Rapport du D32

D32

Version 1 le 15 mai 2019

En vigueur JUIN 2017

I. Objectif D32

• Ce document définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les systèmes de sécurité ou sureté raccordés à un réseau IP pour garantir un niveau de résistance aux attaques numériques dans des circonstances préalablement établies.

II. Méthodologie

· Analyse des besoins et des risques numériques

(consiste à identifier les besoins à partir de l'analyse du contexte de l'installation)

- 1. identifier les critères du risque numérique
- 2. Formaliser le résultat de l'analyse des besoins et des risques

Conception

(consiste à proposer les solutions techniques aptes à répondre aux besoins préalablement identifiés pour l'installation du système)

- 1. préconisations de fiabilité du système
- 2. préconisations d'architecture du système

Réalisation de l'installation

(débute à la réception de la commande par l'installateur. Elle comporte la réalisation de l'installation, le contrôle et la mise en service, la formation, l'assistance des utilisateurs et la réception de l'installation)

- 1. préconisation pour la confidentialité des données
- 2. préconisation pour la disponibilité du système et de ses données
- 3. préconisation pour l'intégrité des données
- 4. préconisation pour la traçabilité

Maintenance

(correspond à toute la prériode d'activité de l'installation. Elle a pour objet de maintenir en bon état le système installé et de veiller à ce qu'elle rest adaptée aux besoins et aux risques , dans le respect des exigences du référentiel)

exploitation du système de sécurité

- 1. définir une politique fiable pour les mots de passe
- 2. maintenir à jour l'intégrité des équipements
- 3. octroyer aux utilisateurs les privilèges et les droits nécessaires à leur activité
- 4. définir une politique de sécurité pour le réseau
- 5. superviser le réseau, journaliser et définir une organisation de gestion d'incidents
- 6. sensibiliser les utilisateurs à la menace

maintenance du système de sécurité

- 1. maintenance préventive (entretien périodique)
- 2. fréquence des visiteurs de maintenance préventive
- 3. nature des opérations d'entretien périodique
- 4. suivi des visistes de maintenance

III. Tâches

- 1. les équipements informatiques, leur fonction, les risques potentiellement encourus
- 2. les accès réseaux, les équipements et les risques de malveillance encourus
- 3. le cloisonnement des réseaux et la maitrise des flux
- 4. la sécurité des postes de travail
- 5. la politique en matière d'authentification des utilisateurs
- 6. les précautions prises pour prévenir et détecter l'introduction de logiciels fraduleux (antivirus)
- 7. les éventuels moyens de détection des tentatives d'intrusion
- 8. la sécurisation des flux internet et messagerie
- 9. la politique de sécurité du système 'information, en particulier le plan de sauvegarde (moyens correctifs et préventifs mis en œuvre)

X. Annexes

CNPP: Centre national de prévention et protection